

CONVENTION INTER- ETABLISSEMENTS

Article 1 : Une rencontre de chorales scolaires aura lieu le Mardi 03 Juin 2003 à 20 heures . Celle-ci se déroulera au Théâtre de Saint Amand les Eaux. Ce spectacle réunira les chorales des collèges suivants:

* Collège Moulin Blanc de Saint Amand les Eaux

* Collège Robert Desnos de Masny

* Collège Jean Macé de Bruay sur l'Escaut

* Collège Romain Rolland de Waziers

* Collège Jean Jacques Rousseau de Carvin

Article 2 : Les élèves des collèges cités ci-dessus se rendront le Mardi 03 Juin 2003 au théâtre de Saint Amand les Eaux pour la répétition qui aura lieu de 09 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi de 14 h 00 à 18 h 00 . La totalité des élèves, soit un effectif global de 220 élèves, restera sur place pour le spectacle dans la soirée.

Article 3 : Chaque établissement est responsable du transport de ses élèves et de leur accompagnement sur les lieux du spectacle. Chaque établissement s'engage à payer les frais de transport de ses élèves.

Article 4 : Le repas du midi sera pris au restaurant scolaire du collège Moulin Blanc de Saint Amand les Eaux vers 13 h 00. Les élèves se rendront à pied au collège encadrés par les adultes accompagnateurs désignés par les établissements.

Le repas du soir sera pris sur place en plein air: pique-nique apporté par les élèves.

Article 5 : Le prix d'un repas élève s'élève à 2,43 euros. Chaque établissement adressera à l'établissement d'accueil la liste des élèves participants externes et demi-pensionnaires au moins deux semaines avant la rencontre.

Une facture sera adressée à Monsieur ou Madame l'Agent Comptable des collèges concernés pour la totalité des élèves participants.

Les accompagnateurs régleront le prix d'un repas soit 3,31 euros à la caisse du collège ce jour-là.

Article 6 : L'entrée à ce spectacle est gratuite, mais seules les personnes munies d'un billet pourront y assister. La billetterie est fournie par l'organisateur qui en assure la distribution. Les places seront à retirer auprès du professeur d'éducation musicale de chaque établissement, celles-ci seront à disposition une à deux semaines avant la date du 03 Juin 2003.

Article 7 : L'établissement support sera le collège du Moulin Blanc de Saint Amand les Eaux, en la personne de Monsieur Czapski , principal du collège et organisateur de la rencontre.

Le professeur coordonnateur de la rencontre sera Monsieur Coeln , professeur d'éducation musicale et chant choral au collège Moulin Blanc.

Collège Moulin blanc
J.Macé

Collège R.Desnos

Collège

Collège R.Rolland

Collège JJ.Rousseau